

Ampliation de cet arrêté sera adressée à :

- M. le Ministre de la Culture et de l'Environnement
- Madame le Directeur des services d'Archives du Jura
- M. le Conservateur départemental des Antiquités et objets d'Art
- M. le Conservateur des Bâtiments de France - Directeur régional des Affaires culturelles.

LONS LE SAUNIER, le 23 MAI 1977

LE PREFET,

Pour ampliation  
Pour le Secrétaire Général  
et par délégation  
L'Attaché Chef de Bureau

Pierre DEGRAVE



S. PAGE